



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 07/10/2022

APPROVISIONNEMENT DE CARBURANT

Les mesures mises en œuvre dans le Nord :
extension de la liste des professions prioritaires

Un mouvement social chez TotalEnergies provoque des difficultés d'approvisionnement en carburant dans les stations-services du département.

Il ne s'agit pas d'une situation de pénurie, mais bien de difficultés de distribution, principalement en gazole. Ce mouvement a des répercussions, notamment sur le secteur des transports routiers et dans le monde agricole.

La situation est suivie très étroitement par les services de l'État afin d'approvisionner en carburant de manière prioritaire les secteurs et professions connaissant des tensions, notamment en mobilisant les autres dépôts de la région.

Les mesures mises en œuvre dans le Nord

Afin de rétablir au plus vite une situation normale, Georges-François Leclerc, préfet des Hauts-de-France, préfet du Nord, a pris les mesures suivantes :

- Dans le but d'assurer la continuité des missions de service public il a été demandé aux exploitants des stations identifiées dans le plan d'organisation des secours dit « ORSEC », **de mettre en place un accès prioritaire, sur des créneaux horaires définis, au bénéfice des :**
 - **forces de sécurité intérieure de la police et de la gendarmerie ;**
 - **transports sanitaires par ambulance ;**
 - **professionnels de santé munis d'une carte professionnelle ou d'une attestation de leur employeur ;**
 - **transporteurs de collecte de sang et d'organes ;**
 - **distributeurs de produits pharmaceutique ou de santé.**

Consultez la liste des stations-services disposant d'une file d'accès prioritaire sur le site Internet de la préfecture du Nord : www.nord.gouv.fr

- **Des stocks dits « stratégiques » ont été libérés dès le mercredi 5 octobre afin de réapprovisionner les stations-services ;**

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

- Afin d'éviter des phénomènes d'achats préventifs, préjudiciables au bon fonctionnement des stations services, **la vente, l'achat, la distribution et le transport de carburant dans tout récipient de type jerrican ou bidon est interdit sauf nécessité dûment justifiée par le client et vérifiée, en tant que de besoin, avec le concours des services de police et de gendarmerie locaux.** Les exploitants des stations services, notamment celles qui disposent d'appareils automatisés permettant la distribution de carburant, doivent prendre les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction.

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chacun afin d'éviter les surconsommations. L'objectif est d'assurer la satisfaction des besoins de tous.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)